

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

Avis d'enquête publique
sur la demande d'autorisation environnementale présentée par
la Société Nouvelle SOGEPierre SAS

RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER
LA CARRIERE DE MAGNY-LAMBERT (21450)

Par arrêté préfectoral N° 1223 du 14 décembre 2020 sera ouverte une enquête publique sur la demande présentée par la Société Nouvelle SOGEPierre SAS, dont le siège social est situé RD971 à Nod-sur-Seine, en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or le renouvellement de l'autorisation environnementale pour l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de roche massive calcaire de pierre ornementale (rubrique n° 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement), située sur la commune de Magny-Lambert (21450), aux lieux-dits « Rochies et Chemin de Villaine » et « Les Rochies sous la Brosse ».

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera **du mardi 26 janvier 2021 à 9h00 au samedi 27 février 2021 à 12h00** à la mairie de Magny-Lambert, siège de l'enquête.

- Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier sur support papier ou numérique, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis des services, aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public de la mairie de Magny-Lambert (21400) – 4 rue Rebourseau – *dans le respect des consignes sanitaires mises en place* – soit **le mardi de 8h30 à 10h00**

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi, *dans le respect des consignes sanitaires mises en place*.

- sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant sur l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/2259>

- sur le site internet de la préfecture en se connectant à l'adresse suivante :
<http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

- sur un poste informatique en mairie de Magny-Lambert aux jours et heures d'ouverture de la mairie (cf jours et heures d'ouvertures cités ci-dessus)

- Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Magny-Lambert (cf horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant sur l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/2259>

- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le samedi 27 février 2021 à 12h00 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :

enquete-publique-2259@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : **<https://www.registre-dematerialise.fr/2259>**

- Les observations pourront également être adressées par voie postale, en mairie de Magny-Lambert (21400) – 4 rue Rebourseau - à l'attention de M. Gilles GIACOMEL, *commissaire enquêteur désigné*, avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le samedi 27 février 2021 à 12h00.

• Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés à :

Monsieur Stéphane CHAIGNE
Directeur d'Exploitation
tél.:06.35.42.49.63
mail : stephane.chaigne@sogepierre.com

M. Gilles GIACOMEL, commissaire enquêteur nommé par décision du tribunal administratif, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Magny-Lambert (21400) - 4 rue Rebourseau pour assurer les permanences suivantes :

Mardi 26 janvier 2021	de 9h00 à 12h00
Mardi 02 février 2021	de 9h00 à 12h00
Mardi 09 février 2021	de 9h00 à 12h00
Mardi 16 février 2021	de 9h00 à 12h00
Samedi 27 février 2021	de 9h00 à 12h00

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, des annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Magny-Lambert, siège de l'enquête, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables par le public pendant un an :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE

- sur le site internet de la préfecture :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2259>

LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation,
La Cheffe du pôle environnement et urbanisme

SIGNE
Evelyne MORI